

République française
.....
Département de la
Haute-Savoie
.....
Arrondissement de
Thonon- Les- Bains
.....
**Commune de
CERVEN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CERVEN

Envoyé en préfecture le 23/11/2023
Reçu en préfecture le 23/11/2023
Publié le 23/11/2023
ID : 074-217400530-20231114-D202311_52-DE

SEANCE ORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2023 à 20 H

**Convocation
du 10/11/2023**

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : -- 13
Quorum : ----- 07
Présents : ---- 12

Absents : ----- 1
Pouvoirs : ----- 0
Votants : ----- 12

VOTE

Pour : ----- 12
Contre : ----- 0
Abstentions : -- 0

Intercommunalité

**Délibération
N°2023-52**

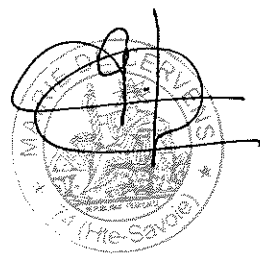
**Délibération Certifiée
exécutoire,**

Télétransmise
Le : 23/11/2023

Reçue en Préfecture
Le : 23/11/2023

Publié sur le site de la
commune
Le : 23/11/2023

Le Maire Gil THOMAS



L'an deux mil vingt-trois le 14 novembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de CERVEN dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gil THOMAS, Maire.

Etaients présents : CALLENDRIER Michèle/ CHATEAU Baptiste / CHATEL Christophe / DECOMBARD Coralie/ FAVRAT Florent/ KELLER Sophie/ LEYDIER Serge/ MASSON Thibault/ NOEL Ruta / PROFFIT Thierry/ THOMAS Gil/ VUARGNOZ Catherine.

Absents excusés : SANDRAL Linda.

Absents représentés : néant

Secrétaire de séance : M. Serge LEYDIER

OBJET : Accord de principe portant sur l'organisation territoriale des compétences entre les 7 communes des ex-Collines du Léman.

LE MAIRE EXPOSE à l'assemblée que lors du bureau communautaire élargi de Thonon Agglomération du 12 septembre dernier, il a été acté notamment, la restitution aux communes du réseau des bibliothèques.

Dès lors le Maire indique qu'il a pris l'initiative d'inviter les maires des communes de Allinges, Armo, Draillant, Le Lyaud, Orcier, Perrignier, (ex-Collines du Léman) le 23 octobre en mairie de Cervens afin de les sensibiliser sur ce sujet.

De plus une restitution plus large des services petite-enfance-jeunesse et du réseau des assistantes maternelles est envisagée.

Lors de cet échange le Maire indique qu'il a proposé que la commune de Cervens soit cheffe de file du réseau interbibliothèques et qu'elle reprenne à son compte :

- Le marché en cours avec le prestataire Birmann-Majuscule, pour l'acquisition et la livraison d'ouvrages imprimés pour le réseau interbibliothèques.
- Le contrat d'hébergement et la maintenance du logiciel de gestion des collections KARVI.
- L'organisation avec les communes partenaires, des navettes entre les différentes bibliothèques mais également celles avec Savoie-Biblio.
- La gestion administrative et financière du réseau coordonnant toutes ces missions effectives, par un agent communal à hauteur d'un temps de travail annualisé, qui reste à estimer au plus près du besoin, mais non défini à ce jour.
- La coordination du réseau par la mise en place à hauteur d'une réunion par trimestre regroupant les représentants des partenaires de ce réseau.

Etant défini que préalablement à cette nouvelle mission soit établi un lien juridique entre tous les futurs partenaires qui précisera les participations financières et les responsabilités de chacun. Pour cela il est demandé à Thonon Agglomération d'accompagner les communes (ex-Collines du Léman) dans la rédaction de ces futures conventions de prestations de services et d'obtenir, par le biais de la CLECT, le juste retour financier de ce transfert de charges.

Cette proposition s'est accompagnée du souhait de la commune d'Allinges de réaliser le même travail pour les compétences enfance-jeunesse et petite-enfance.



Chaque maire s'est engagé à proposer ce projet d'organisation lors de son prochain conseil municipal. A ce jour seule la commune de Drailant a fait savoir au Maire de Cervens son envie de poursuivre dans cette direction.

Le Maire fait remarquer qu'il ne doute pas que les autres communes suivront, afin de permettre à leurs populations de bénéficier de la poursuite de ces missions avec la même qualité de service.

IL RAPPELLE que la convention avec Thonon Agglomération concernant le réseau des bibliothèques prend fin au 31/12/2023 et ne sera pas renouvelée.

Il est proposé au Conseil municipal de donner son accord de principe au projet d'une nouvelle organisation territoriale permettant la mise en place de ces transferts de compétences.

LE CONSEIL MUNICIPAL, entendu cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ⇒ DONNE son accord de principe au projet d'une nouvelle organisation territoriale permettant la mise en place de ces transferts de compétences en les 7 communes des ex-Collines du Léman.
- ⇒ MANDATE le maire pour poursuivre les négociations liées à ce projet auprès des maires de ces communes.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Gil THOMAS

Le secrétaire
Serge LEYDIER

